

M. François de Rugy
Ministre de la Transition Écologique et
Solidaire

Hôtel de Roquelaure,
246 Bd Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Renforcez l'efficacité énergétique et l'économie circulaire lors des votes sur le paquet européen pour l'écoconception et l'étiquette énergie des produits !

Paris, le 7 décembre 2018

Monsieur le Ministre,

Au cours des prochaines semaines, un paquet de mesures développées depuis plusieurs années en application de la Directive cadre européenne sur l'Écoconception et du Règlement européen sur l'étiquette énergie sera soumis au vote des États membres. De nouvelles normes vont notamment être introduites pour les appareils électroménagers et les téléviseurs. En plus de renforcer l'efficacité énergétique de ces produits, la Commission Européenne inclut, pour la première fois, des exigences détaillées pour augmenter leur durée de vie opérationnelle et faciliter leur recyclage. Il s'agit d'une opportunité unique pour intégrer durablement les principes d'économie circulaire et de préservation des ressources naturelles dans la réglementation.

C'est pourquoi nos organisations vous demandent de soutenir lors des négociations à venir un paquet de mesures ambitieux, qui réduira significativement la consommation énergétique des produits et favorisera l'allongement de leur durée de vie en facilitant leur réparation et leur réutilisation. En lien avec les ambitions portées par la France dans le cadre de la Feuille de Route pour l'Économie Circulaire, cela permettra de réduire les émissions internationales de gaz à effet de serre et de préserver les ressources naturelles mais aussi de soutenir le pouvoir d'achat et l'emploi, ainsi que la compétitivité des industries et PME françaises. L'urgence climatique et les enjeux socio-économiques exigent de saisir cette occasion, de nouveaux règlements ne pouvant pas être adoptés avant plus de 5 ans.

Des exigences fortes sont indispensables pour tirer le marché vers le haut, stimuler l'innovation et générer des économies d'énergie significatives. Il est donc essentiel de limiter strictement la consommation d'énergie absolue des appareils, notamment en évitant d'exempter certains sous-ensembles de produits et d'octroyer des dérogations pour certaines fonctionnalités (cas des écrans et téléviseurs par exemple), mais aussi en maintenant des objectifs de consommation réellement ambitieux pour les échelons supérieurs de l'étiquette énergie (lave-vaisselles et lave-linges notamment).

Pour faciliter la réparation et le recyclage afin d'augmenter la durabilité des produits, il faut les concevoir de façon à faciliter leur démontage, mais aussi assurer la disponibilité des pièces détachées et instructions de réparation nécessaires. Nous attirons votre attention sur des reculs en la matière dans les dernières versions des projets de règlements, avec la disparition de standards de démontage sur l'électroménager et l'absence d'imposition d'une disponibilité des pièces détachées sur les téléviseurs, alors que l'ADEME a établi que l'absence de pièce était la première cause de la mise au rebut de ces produits.

Espérant que la France soutiendra ces demandes, détaillées dans nos recommandations sur les projets de règlements pour les éclairages, moteurs, alimentations externes, réfrigérateurs, lave-vaisselles, lave-linges et écrans précédemment portées à votre connaissance, nous restons à votre disposition pour approfondir ces différents points et partager nos retours d'expérience, et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre très haute considération.

Les Amis de la Terre, le CLER, France Nature Environnement, Guide Topten.fr, HOP, Zero Waste France